

Jeudi 25 janvier 2024

Manifestation des agriculteurs dans les Bouches-du-Rhône Point de situation n°3, 15h00 sur les fermetures de routes

A 15h00, plusieurs axes routiers restent bloqués pour des motifs de sécurité. Pour rappel, les convois de tracteurs ont convergé vers l'aire du Merle sur l'A54 où l'essentiel des manifestants sont installés.

Un nœud de saturation est **toujours constaté** entre l'A54 et l'A7 et la D113 :

- Les automobilistes en provenance de Lyon vers Arles doivent sortir à Cavaillon et suivre Saint-Rémy-de-Provence, Tarascon et Arles.
- Depuis Marseille en direction d'Arles, emprunter l'A55
- À Arles, pour rejoindre l'A7 direction Lyon, privilégier la D570N direction Tarascon puis suivre Saint-Rémy-de-Provence

En raison de perturbations en cours, il est également recommandé d'éviter la RN 113 direction Salon-de-Provence entre la D113 et la D559.

Pour rappel, l'autoroute A54 qui relie Nîmes à Salon-de-Provence, reste fermée jusqu'à nouvel ordre, dans les deux sens de circulation, entre les échangeurs n°12 « Saint-Martin-de-Crau » et n°14 « Grans ».

- Sortie obligatoire et entrée interdite à l'échangeur n°14 « Grans » en direction d'Arles
- Entrée interdite à l'échangeur n°13 « Eyguières Miramas » en direction d'Arles
- Sortie obligatoire et entrée interdite à l'échangeur n°12 « St Martin de Crau » en direction de Salon-de-Provence.
- Entrée direction Salon-de-Provence interdite à l'échangeur n°11 Saint-Martin-de-Crau

L'autoroute A51 reste également fermée sur les deux sens de circulation entre le péage de Meyrargues et La Saulce/Tallard.

Il est conseillé d'éviter le secteur et de suivre les itinéraires conseillés sur les panneaux à messages variables (PMV) de l'autoroute, sur la radio Vinci autoroute (107.7 Mhz) et les panneaux lumineux autoroutiers.

Les services préfectoraux, les forces de sécurité intérieure et les gestionnaires d'autoroute restent mobilisés sur le terrain pour sécuriser les abords de ces portions.

Ces fermetures cesseront à la fin des manifestations et blocages concernés.

